

Lignes directrices à l'intention des groupes d'utilisateurs des arènes du Grand Sudbury durant la pandémie de COVID-19 – Étape 3, v. 4

Date : Le 15 octobre 2021

Les lignes directrices pourraient faire l'objet de modifications.

Réservation

Avant d'utiliser une patinoire, un groupe d'utilisateurs doit soumettre à la Ville du Grand Sudbury une renonciation signée pour chaque participant. Ces renonciations sont exigées avec chaque nouveau contrat. De plus, chaque groupe d'utilisateurs doit élaborer un plan de lutte contre la COVID-19 et signer le formulaire d'attestation confirmant qu'un plan est en place, avec une liste de vérification des renseignements qui doivent figurer dans le plan, ainsi qu'un engagement à respecter le plan.

Entrée

- **NOUVEAU** – Les personnes âgées de 18 ans ou plus qui participent aux activités tenues sur une patinoire (hockey, patinage, patinage artistique) doivent présenter une preuve de vaccination complète contre la COVID-19 (deux doses), ainsi qu'une pièce d'identité*, à leur entrée dans l'aréna. Elles peuvent obtenir une preuve de vaccination en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccination à partir du portail provincial de prise de rendez-vous, à <https://covid19.ontariohealth.ca/>, ou en appelant la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour la vaccination au 1 833 943-3900. La deuxième dose doit être reçue au moins 14 jours avant la visite à l'aréna. La preuve de vaccination sera acceptée si le nom et la date de naissance figurant sur la pièce d'identité correspondent au nom et à la date de naissance figurant sur le récépissé de vaccination et uniquement si la personne est entièrement vaccinée.
- **NOUVEAU** – Les personnes âgées de 17 ans ou moins qui pénètrent dans une installation intérieure uniquement en vue de participer activement à un sport organisé intérieur (séances d'entraînement, jeux et compétitions) n'ont pas besoin de fournir une preuve de vaccination contre la COVID-19.
- **RÉVISÉ** Les entraîneurs, les bénévoles, les gérants, les membres des associations, les officiels et toutes les autres personnes qui sont âgés **de 12 ans ou plus** et qui se joignent aux joueurs sur la patinoire, dans un vestiaire ou sur un banc doivent présenter une preuve de vaccination complète contre la COVID-19 (deux doses), ainsi qu'une pièce d'identité*, à leur entrée dans l'aréna. Ces personnes peuvent obtenir une preuve de vaccination en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccination à partir du portail provincial de prise de rendez-vous, à <https://covid19.ontariohealth.ca/>, ou en appelant la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour la vaccination au 1 833 943-3900. La deuxième dose doit être reçue au moins 14 jours avant la visite à l'aréna. La preuve de vaccination sera acceptée si le nom et la date de naissance figurant sur la pièce d'identité correspondent au nom et à la date de naissance figurant sur le récépissé de vaccination et uniquement si la personne est entièrement vaccinée.
- **NOUVEAU** – Les entraîneurs, les bénévoles, les gérants, les membres des associations, les officiels et toutes les autres personnes qui sont âgés de 17 ans ou moins, qui se joignent aux joueurs sur la patinoire, dans un vestiaire ou sur un banc et qui pénètrent dans une installation intérieure uniquement en vue de participer activement à un sport organisé

intérieur (bénévolat, entraînement, jeux et compétitions) n'ont pas besoin de fournir une preuve de vaccination contre la COVID-19.

- Les participants peuvent pénétrer dans l'immeuble au plus tôt 30 minutes avant le début de leur temps sur la patinoire.
- Les participants doivent pénétrer dans l'immeuble par l'entrée principale et suivre les enseignes.
- Tous les usagers qui pénètrent dans l'immeuble sont encouragés à se désinfecter les mains avec le désinfectant pour les mains fourni dans le distributeur.
- Tous les usagers doivent subir un dépistage actif avant leur entrée dans l'installation.

Le dépistage doit comprendre au moins les questions suivantes :

- 1) Souffrez-vous de l'un ou l'autre des symptômes ou signes suivants, nouvellement apparu ou qui s'aggrave? Les symptômes ne devraient être ni chroniques ni liés à une autre cause connue.
 - Fièvre ou frissons
 - Difficulté à respirer ou essoufflement
 - Toux
 - Mal de gorge, difficulté à avaler
 - Écoulement nasal ou congestion nasale
 - Diminution ou perte de la perception du goût ou de l'odorat
 - Nausée, vomissements, diarrhée, douleur abdominale
 - Malaise, grande fatigue, douleurs musculaires
- 2) Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours?
- 3) Avez-vous eu des contacts étroits avec un cas confirmé ou probable de COVID-19?

Si un membre du public qui désire entrer dans l'aréna répond « OUI » à n'importe quelle question ci-dessus, il lui est interdit de pénétrer dans l'installation ou de se rendre à l'aréna. Il doit aussi appeler son fournisseur de soins de santé ou Télésanté Ontario.

- **NOUVEAU** – Les **SPECTATEURS** âgés de 12 ans ou plus doivent présenter une preuve de vaccination complète contre la COVID-19, ainsi qu'une pièce d'identité*, à leur entrée dans l'aréna. Ils peuvent obtenir une preuve de vaccination en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccination à partir du portail provincial de prise de rendez-vous, à <https://covid19.ontariohealth.ca/>, ou en appelant la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour la vaccination au 1 833 943-3900. La preuve de vaccination sera acceptée si le nom et la date de naissance figurant sur la pièce d'identité correspondent au nom et à la date de naissance figurant sur le récépissé de vaccination et uniquement si la personne est entièrement vaccinée.
- **NOUVEAU** – Les **SPECTATEURS** âgés de 11 ans ou moins doivent être accompagnés d'un adulte, lequel doit être entièrement vacciné (la deuxième dose doit être reçue au moins 14 jours avant la visite à l'aréna) et doit présenter une preuve de vaccination complète contre la COVID-19, ainsi qu'une pièce d'identité*, à son entrée dans l'aréna. Les personnes peuvent obtenir une preuve de vaccination en téléchargeant ou en imprimant leur récépissé de vaccination à partir du portail provincial de prise de rendez-vous, à <https://covid19.ontariohealth.ca/>, ou en appelant la Ligne provinciale de prise de rendez-vous pour la vaccination au 1 833 943-3900. La preuve de vaccination sera acceptée si le nom et la date de naissance figurant sur la pièce d'identité correspondent au nom et à la date de naissance figurant sur le récépissé de vaccination et uniquement si la personne est entièrement vaccinée.

- **RÉVISÉ** Les **SPECTATEURS** sont autorisés à pénétrer dans l'aréna, jusqu'à **100 %** de la limite d'occupation de l'immeuble. Il est interdit aux spectateurs de flâner dans les couloirs et dans le hall d'entrée. La limite d'occupation des sièges pour les spectateurs est affichée sur les lieux. Les spectateurs doivent immédiatement quitter l'installation une fois que le temps de réservation prend fin, à moins qu'ils n'aient un jeune enfant qui a besoin d'être supervisé.
- Tous les parents et les tuteurs pénétrant dans l'installation doivent porter un masque en tout temps, conformément au paragraphe 2 (4) de l'annexe 1 du *Règlement de l'Ontario 364/20* (<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/200364>).
- Nous respecterons les exceptions à la règle du port d'un masque qui sont énoncées dans le règlement mentionné ci-dessus (p. ex. : personne ayant un état pathologique; personne étant incapable de mettre son masque sans aide; personne ayant besoin d'enlever temporairement le masque pour consommer des aliments ou des boissons; etc.). (Veuillez consulter le règlement au lien ci-dessus pour tous les détails.) TOUTES les personnes pénétrant dans l'aréna doivent porter un masque. Seuls les patineurs qui entreprennent une activité physique intense ne sont pas obligés d'en porter un.
- ******Votre identité peut être établie au moyen d'un document émis par un établissement ou un organisme public, pourvu que celui-ci comprenne le nom du titulaire et sa date de naissance. Pour confirmer l'identité du titulaire du récépissé de vaccination, l'on peut utiliser n'importe lequel des documents suivants : • certificat de naissance • carte de citoyenneté • permis de conduire • carte d'identité émise par le gouvernement (ontarien ou autre), y compris la carte Santé • carte de statut ou carte d'appartenance à une bande • passeport • carte de résident permanent.

À l'intérieur de l'immeuble

- Des vestiaires sont attribués à chaque groupe d'utilisateurs; ils sont identifiés à l'entrée.
- Les vestiaires des joueurs disposent d'enseignes / de marques pour indiquer les places à occuper pour garantir un éloignement social adéquat. Si un autre vestiaire est requis, veuillez consulter le personnel de l'aréna.
- Les vestiaires sont disponibles tout au plus 30 minutes avant le début du temps sur la patinoire. Les utilisateurs sont priés d'arriver sur les lieux « prêts à jouer » (portant déjà l'équipement nécessaire) dans toute la mesure du possible.
- Les douches et les salles de toilettes dans les vestiaires sont disponibles, mais les participants doivent respecter la limite de 30 minutes s'ils choisissent de prendre une douche. S'il est établi que les joueurs ne peuvent pas respecter l'heure de départ de 30 minutes après la fin du temps de réservation, les douches seront interdites.

Entrée de la patinoire

- Les participants qui attendent de s'aventurer sur la patinoire ne devraient pas se rassembler à l'entrée de celle-ci. Durant l'arrosage de la patinoire, les participants et les entraîneurs doivent attendre dans leur vestiaire désigné, portant un masque. Les participants sont priés d'attendre d'enfiler leur casque jusqu'à ce qu'ils quittent leur vestiaire, garantissant ainsi qu'ils portent leur masque aussi longtemps que possible.

Sur la patinoire

- Un maximum de **50** personnes sont autorisées sur la patinoire, participants et entraîneurs y compris. Ce nombre comprend les joueurs et les entraîneurs sur le banc.

- Les matches, les mêlées et les activités des ligues de sport amateurs et récréatives peuvent reprendre et les contacts physiques sont autorisés.
- Durant les séances d'entraînement sur la patinoire, les patineurs artistiques, les participants aux écoles de hockey et toutes les personnes aiguisant leurs compétences doivent respecter les exigences en matière d'éloignement physique.
- Les activités de nombreux groupes sont réglementées ou autorisées par un organe directeur provincial ou national. Ces groupes doivent respecter toutes les lignes directrices élaborées par ces organes pour leur retour sur la patinoire (p. ex., Ontario Hockey Federation, Skate Ontario, Hockey Canada, Ringuette Ontario, etc.).
- Il est interdit aux participants de partager leurs bouteilles d'eau.
- Il est strictement interdit de cracher et de se dégager le nez dans l'installation et sur la patinoire.
- Les bancs des joueurs sont disponibles et des places assises additionnelles seront mises à la disposition des groupes, si besoin est et si possible, pour maintenir l'éloignement physique entre les participants.
- Une seule personne à la fois peut pénétrer dans la loge du marqueur. Le personnel de l'aréna procurera un vaporisateur de désinfectant et des serviettes de papier. Si la personne ayant loué la patinoire choisit d'utiliser l'horloge d'affichage, elle doit désinfecter les boutons de contrôle avant et après son utilisation.

Sortie de la patinoire et de l'immeuble

- À la fin de leur temps sur la patinoire, les participants doivent quitter la patinoire immédiatement en file indienne et retourner dans leur vestiaire désigné.
- Les participants doivent quitter l'immeuble par la porte désignée de la patinoire dans les 30 minutes suivant la fin de leur temps sur la patinoire.
- Un distributeur de désinfectant pour les mains est installé à chaque sortie.

Protocoles de sécurité

- Les vestiaires sont nettoyés / désinfectés entre chaque réservation.
- **RÉVISÉ** En réponse à la situation évolutive des variants préoccupants de la COVID-19, le gouvernement de l'Ontario a adopté une approche plus rigoureuse et prudente de la mise en œuvre des mesures de santé publique lorsqu'un isolement s'impose. Si une école ou un lieu de travail a renvoyé à la maison l'un de vos participants / joueurs ou a indiqué que le participant / joueur doit s'isoler en raison d'un contact étroit avec un cas confirmé ou soupçonné de COVID-19 ou de la fermeture d'une école ou d'un lieu de travail, l'accès aux installations sera déterminé en fonction des directives fournies par Santé publique Sudbury et districts.
- Un registre des présences, qui comprend les coordonnées de TOUS les participants, entraîneurs, parents, tuteurs, spectateurs et autres personnes prenant part à la réservation, ainsi que l'heure et la date de celle-ci, est requis pour chaque réservation. Cela permettra la recherche de contacts dans l'éventualité d'une éclosion ou d'un cas confirmé de COVID-19.
- CHAQUE personne pénétrant dans l'installation doit fournir, à son arrivée, son prénom et son numéro de téléphone (un formulaire est disponible sur les lieux pour saisir cette information). Il sera interdit de pénétrer dans l'installation à toute personne qui refuse de fournir cette information.

- Il est interdit aux participants, aux parents et aux tuteurs de tenir un rassemblement social dans l'aréna avant et après une réservation (y compris dans l'espace réservé aux spectateurs, dans les vestiaires, dans le hall d'entrée, dans les couloirs, etc.). Veuillez limiter les rassemblements à l'extérieur de l'aréna. Il faut s'assurer de maintenir une distance physique d'au moins deux (2) mètres et de porter un masque si les parents et/ou les participants se rassemblent dans le terrain de stationnement de l'aréna.
- Il faut limiter le covoiturage et la prise de repas (à la maison et au restaurant) aux membres de son propre ménage.
- **RÉVISÉ** Si un usager obtient des résultats positifs à un test de dépistage de la COVID-19 (qu'il s'agisse d'un joueur, d'un entraîneur, d'un gestionnaire, d'un parent, d'un tuteur, d'un spectateur, etc.), **il FAUT le signaler** immédiatement au gestionnaire des arénas, **ainsi que les directives qui vous sont fournies par Santé publique Sudbury et districts.**
- Veuillez noter que nous procédons régulièrement à la désinfection de tous les autres espaces dans l'aréna. Les salles de toilettes sont désinfectées quatre fois par jour.
- Lavez-vous les mains. Pratiquez l'éloignement physique. Ne partagez pas l'équipement.
- Tous les usagers sont tenus de respecter les limites d'occupation précisées ci-dessus.
- Pour garantir que nos installations demeurent ouvertes et sécuritaires, veuillez observer toutes les règles présentées.
- **Tolérance zéro!** Tout défaut de respecter les lignes directrices et les politiques pourrait donner lieu à une expulsion immédiate de l'installation et à une révocation de tout privilège futur de réserver les lieux. La Ville du Grand Sudbury pourrait aussi annuler les réservations futures sans accorder de remboursement.